

Appel à Manifestation d'Intérêt



Recherche de
relais départementaux
pour déployer le label
Événements détonnants
en Occitanie



Département ciblé :
Aveyron

Date de clôture de cet AMI :
27 novembre 2026

Contacts

Flavie Roux : formation-label@elemen-terre.org
Béatrice Magnier : coordination@elemen-terre.org
05 62 75 51 94

Sommaire

1/ Présentation du label Evénements détonnants.....	3
1.1 Historique du projet.....	3
1.2 Les événements accompagnés.....	4
1.3 Le référentiel du label, socle du dispositif.....	4
1.4 Description du processus de labellisation.....	5
1.5 Durée de validité du label.....	6
2/ Objet de l'AMI.....	6
2.1 Objectifs.....	6
2.2 Rôle et engagements des relais départementaux.....	7
2.3 Rôle et engagements d'Elémen'terre.....	8
3/ Acteurs éligibles.....	9
4/ Modalités financières.....	9
4.1. Participation financière des événements accompagnés dans le label.....	9
4.2. Co-financement.....	10
5/ Modalités de réponses à l'AMI et modalités de sélection.....	10
5.1 Contenu du dossier à fournir.....	10
5.2 Critères de sélection.....	11
5.3 Calendrier de l'AMI et modalités de dépôt du dossier.....	11

1/ Présentation du label Événements détonnants

1.1 Historique du projet

Créée en 2008, Elémen'terre est une association qui a pour mission d'œuvrer en faveur de la transition écologique et sociale sur les événements en Occitanie.

En 2022, Elémen'terre a lancé le label Événements détonnants, un label régional qui a pour objectif de faciliter la mise en place d'une démarche éco-responsable concrète sur les événements culturels, populaires, professionnels ou autres, en Occitanie et de la rendre crédible et vérifiable.

Ce label se veut être un outil de progression pratique et opérationnel pour toutes les équipes organisatrices ainsi qu'un outil de sensibilisation du public et des partenaires sur les engagements pris par l'événement.

L'objectif est d'inciter les organisateur·ices les moins engagés à entrer à leur tour dans une démarche d'éco-responsabilité, tout en étant l'opportunité pour les acteur·ices déjà engagés de valoriser leurs actions, de leur donner de la visibilité auprès de leur public, de leurs partenaires, de leurs financeurs et des autres organisateur·ices.

Le label est piloté par Elémen'terre et a été co-construit avec la participation d'une quinzaine de structures régionales, afin d'impliquer les différentes parties prenantes dès la conception du projet. Cette collaboration a permis de garantir la pertinence et la robustesse du dispositif, en prenant en compte les spécificités locales et les besoins des organisateur·ices.

Le label bénéficie du soutien de la DREAL Occitanie, du Centre National de la Musique et de la Région Occitanie.

Les grandes étapes du projet sont les suivantes :

- 2020/21 - Elaboration du dispositif : constitution d'un groupe de travail avec des structures de la Région Occitanie, afin de créer un label pour les événements éco-responsables. Des sous-groupes ont travaillé pour éditer un référentiel pour le label, définir un processus de labellisation, travailler sur la communication et le modèle économique du projet ;
- 2022 - Expérimentation du projet avec 7 festivals culturels
- Novembre 2022 - Réunion de bilan de cette expérimentation : adaptation du dispositif en fonction des retours, et première cérémonie de remise des labels ;
- Mars 2023 - Conférence de presse pour lancer le label qui a désormais un nom - le label Événements détonnants - en présence de Mme Claire Fita, Vice-Présidente de la Région Occitanie, élue à la Culture ;
- Été / automne 2023 - Déploiement du dispositif en région : 22 événements font une demande de labellisation pour l'année 2023, dont les 7 festivals qui ont expérimenté le dispositif en 2022 ;
- 2024 - Augmentation du nombre d'événements dans le dispositif : 40 événements entrent dans la démarche, dont 24 nouveaux et 16 qui renouvellent, pour passer au niveau supérieur ou consolider le niveau obtenu en 2023 ;
- 2025 - **Déploiement du label : lancement du réseau de relais départementaux** avec l'accueil et la formation des 3 premières structures pour couvrir le Gers, l'Hérault et la Lozère. Au total, 56 événements s'engagent dans le label.

- 2026 – Un nouveau relais est formé pour couvrir les événements du Gard, composé d'un binôme de structures. Les relais départementaux ont accompagné leurs premiers événements. 63 événements sont en démarche de labellisation au total, 16 par les relais.

1.2 Les événements accompagnés

Ce dispositif est ouvert à tout type d'événement en Occitanie. Toutefois, en raison de nos capacités d'accompagnement limitées, nous privilégions les événements culturels et ceux d'envergure significative (jauge minimum : 500 personnes).

Les événements populaires (tels que les férias, fêtes de village, etc.) ainsi que les événements professionnels peuvent demander à obtenir la labellisation et bénéficier de notre accompagnement. En revanche, nous ne proposons pas de labellisation pour les événements sportifs, qui peuvent bénéficier d'autres dispositifs spécifiques (comme la Charte des 15 engagements du Ministère des Sports et de WWF ou les chartes existantes au sein de certaines fédérations nationales).

Depuis le début du projet, 87 événements ont été accompagnés dans ce dispositif, issus des 13 départements d'Occitanie :

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| • Ariège : 2 | • Lot : 4 |
| • Aude : 2 | • Lozère : 4 |
| • Aveyron : 5 | • Hautes-Pyrénées : 1 |
| • Gard : 9 | • Pyrénées-Orientales : 5 |
| • Haute-Garonne : 26 | • Tarn : 4 |
| • Gers : 8 | • Tarn-et-Garonne : 3 |
| • Hérault : 14 | |

1.3 Le référentiel du label, socle du dispositif

Le label Événements détonnants s'appuie sur un référentiel, conçu comme une **feuille de route** permettant de structurer et renforcer sa démarche éco-responsable. Il propose 129 engagements pour déployer des actions en faveur de la transition écologique et sociale, répartis en **9 enjeux** :

1. Structurer sa démarche et progresser
2. Respecter le site d'accueil
3. Réduire l'impact des déplacements (éco-mobilité)
4. Limiter sa consommation de ressources (sobriété)
5. Manger durable
6. Tendre vers le zéro déchet
7. Favoriser l'accueil de tous les publics (accessibilité et non-discriminations)
8. Embarquer les publics dans la transition écologique (mobilisation)
9. Numérique responsable

Ce référentiel est disponible depuis la [page label](https://www.elemen-terre.org/le-label-evenements-detonnants/) de notre site internet :
<https://www.elemen-terre.org/le-label-evenements-detonnants/>

Afin de permettre à tous les événements de s'engager progressivement dans une démarche éco-responsable, le label Événements détonnants se décline en **trois niveaux évolutifs**. Chaque niveau propose un ensemble d'engagements à mettre en œuvre, avec des critères prioritaires et

complémentaires, permettant aux organisateur·ices de progresser à chaque nouvelle édition.

Les 3 niveaux du label sont les suivants :

- **Niveau 1** : 30 engagements à prendre (16 prioritaires + 14 facultatifs)
- **Niveau 2** : 55 engagements à prendre (37 prioritaires + 18 facultatifs)
- **Niveau 3** : 75 engagements à prendre (55 prioritaires + 20 facultatifs)

Cette approche graduée permet à chaque événement de suivre un parcours de labellisation adapté à son rythme et à ses capacités, tout en favorisant une progression continue vers une démarche plus ambitieuse.

1.4 Description du processus de labellisation

Le label est attribué à un événement spécifique (et non à une structure pour l'ensemble de ses événements). La labellisation est une démarche volontaire et à l'initiative des événements, de même pour le renouvellement de labellisation.

Les 2 acteurs principaux de ce processus sont :

- l'équipe organisatrice de l'événement, avec un·e référent·e label ou un binôme de référent·es,
- la structure accompagnatrice (un relais départemental ou Elémén'terre), représentée par un·e animateur·ice label.

Le « processus classique » de labellisation pour les événements qui s'engagent est le suivant :

➔ En amont de l'événement

- Suivi d'un webinaire de présentation du label disponible sur le site d'Elémén'terre ;
- Signature de la convention d'engagement - *4 à 6 mois avant l'événement* ;
- Travail de l'équipe organisatrice sur le référentiel (fourni sous forme de tableur en ligne) : sélection des engagements et description des actions qui permettent de répondre aux engagements pris ;
- Entretien d'accompagnement avec la structure accompagnatrice pour s'assurer que les actions proposées répondent bien aux attendus derrière les engagements et échanger sur les points qui posent question - *2 à 5 mois avant l'événement* ;
- Suivi et accompagnement de l'événement selon ses besoins (partage de ressources, retours d'expérience...).

➔ Pendant l'événement

- Évaluation sur site par l'animateur·ice label en binôme avec un·e organisateur·ice pair·e. L'évaluation comprend un tour du site avec la ou le référent·e label et des échanges avec les responsables de pôles, les principaux prestataires et bénévoles – passage en revue des engagements du référentiel évaluables sur site.

➔ En aval

- Collecte et vérification des pièces justificatives nécessaires pour valider les engagements pris (documents, bilan, photos...) ;
- Labellisation par un comité de labellisation régional, qui se réunit lors de sessions d'environ 2h30 pour examiner plusieurs événements. Chaque événement est présenté par l'animateur·ice label qui l'a accompagné.

L'ensemble du dispositif étant dans une logique d'amélioration continue, ce processus est amené à évoluer régulièrement, pour prendre en compte les retours des événements, des relais départementaux, des animateur-ices label etc.

1.5 Durée de validité du label

La durée de validité du label, initialement de 1 an pour tous les événements, change à partir de 2027 :

- **Le niveau 1 est attribué pour une durée de 1 an.**

Pour obtenir le niveau 1, il faut suivre le processus classique, et remplir tous les engagements du niveau 1. L'année suivante, si l'événement souhaite renouveler sa démarche de labellisation sans viser un changement de niveau, il sera dans un « processus allégé » : il doit remplir le référentiel, faire l'entretien d'accompagnement, fournir les pièces justificatives, et faire un entretien en visio 2 mois après l'événement mais il n'y a pas d'évaluation sur site.

- **Le niveau 2 est attribué pour une durée de 2 ans.**

Pour obtenir le niveau 2, il faut suivre le processus classique, et remplir tous les engagements du niveau 2. La 2ème année, les événements n'ont qu'une seule obligation : rédiger un bilan de leur démarche éco-responsable, et l'envoyer à leur animateur-ice label dans les 2 mois suivant leur événement. Un échange en visio pourra être sollicité par l'événement accompagné avant ou après l'événement, de façon optionnelle.

La 3ème année, si l'événement souhaite maintenir son niveau 2, il devra suivre de nouveau le processus classique.

- **Le niveau 3 est attribué pour une durée de 3 ans.**

Pour obtenir le niveau 3, il faut suivre le processus classique, et remplir tous les engagements du niveau 3. Les 2 années suivantes, il faut uniquement envoyer un bilan de la démarche éco-responsable. Ce bilan doit intégrer le suivi des indicateurs définis lors de la première année d'attribution du niveau 3 (engagement prioritaire de niveau 3 : suivre 5 indicateurs quantitatifs d'édition en édition). Un échange en visio pourra être sollicité par l'événement accompagné avant ou après l'événement, de façon optionnelle. La 4ème année, si l'événement souhaite maintenir son niveau 3, il devra suivre de nouveau le processus classique.

2/ Objet de l'AMI

2.1 Objectifs

Pour répondre à la demande croissante d'événements souhaitant rejoindre le dispositif, nous avons pensé dès le début **mettre en place un réseau de relais départementaux**, qui accompagneront chacun les événements de leur département selon le processus établi et avec les outils créés pour le label. Le déploiement de ce réseau s'étalera sur 3 à 4 ans, afin d'atteindre une couverture complète de la région d'ici 2028.

A ce jour, **4 relais départementaux sont opérationnels** :

- Sanaé pour l'Hérault,
- le RéeL – CPIE de Lozère pour la Lozère,

- Transition Citoyenne en Gascogne pour le Gers,
- et le binôme Fémag / Demain dès l'Aube pour le Gard.

Nous recherchons donc des relais départementaux pour les départements de la région Occitanie qui ne sont pas encore couverts, sauf pour la Haute-Garonne, où Élémen'terre continuera d'assurer son rôle de structure référente, en plus de son rôle de pilote régional.

Les objectifs de cet AMI sont les suivants :

- Identifier des relais départementaux capables de porter et de déployer le label dans leurs départements respectifs ;
- Répondre à une sollicitation en constante augmentation de la part d'événements désireux de s'engager dans une démarche durable.

2.2 Rôle et engagements des relais départementaux

En tant que relais départemental, vous aurez pour mission de déployer le label Événements détonnants dans votre département, et ainsi d'accompagner les événements dans leur transition vers des pratiques éco-responsables. Cette collaboration permettra de mieux répondre à la demande croissante tout en assurant une prise en charge adaptée aux spécificités de chaque territoire.

Dans le rôle de relais départemental, vous vous engagez à :

- Nommer 1 ou 2 personnes qui seront "animateur·ices label" pour la structure ;
- Suivre le parcours de formation initiale pour prendre en main les outils et l'accompagnement au label pour les animateur·ices label (*2 jours de formation théorique + participation à 1 entretien d'accompagnement et 1 évaluation sur site aux côtés d'Élémen'terre*) ;
- Communiquer sur le label auprès des événements de votre département ;
- Accompagner à minima 1 à 5 événements par an, selon les demandes sur votre territoire, tout au long du processus de labellisation : mener les entretiens d'accompagnement en amont, évaluer chaque événement (évaluation sur site et vérification des pièces justificatives), et présenter les résultats de cette évaluation lors des comités de labellisation ;
- Renseigner l'événement pendant toute la durée de la labellisation sur les étapes et moyens à mettre en œuvre ;
- Présenter les événements accompagnés aux comités de labellisation (*2 à 3 comités par an de 2,5h en visio*) ;
- Participer si possible à la cérémonie de remise des labels (organisée pendant les Rencontres Régionales des Événements Responsables qui ont lieu sur une journée) ;
- Organiser les co-évaluations : chaque référent·e label est chargée d'évaluer un événement autre que le sien, en binôme avec l'animateur·ice label ;
- Participer à des temps d'échange avec le réseau des relais départementaux piloté par Élémen'terre (en visio - environ 1 fois par trimestre) ;
- Rechercher des fonds pour co-financer cette mission ;
- Rester dans le dispositif pendant 3 ans minimum.

Le temps d'accompagnement estimé pour événements engagés dans un « parcours classique » est de 1,5 à 2,5 jours de travail, répartis comme suit :

- Entretien d'accompagnement : *2 à 3h*
- Evaluation sur site : *entre 2 et 5h + déplacement*. Ce temps d'évaluation varie en fonction du niveau visé et de la configuration de l'événement (plein air ou ERP, superficie du site, jauge, etc.)
- Vérification des pièces justificatives, entretien si besoin avec le ou la référent-e label + préparation du comité de labellisation : *entre 3 et 5h*
- Renseignements au fil de l'eau, sur le dispositif, conseils sur certaines actions, mise en lien avec d'autres acteur·ices... : *entre 0 et 2h*

Le temps d'accompagnement estimé pour les événements engagés dans un « parcours allégé » (renouvellement du niveau 1) est de 1 à 1,5 jours de travail, répartis comme suit :

- Entretien d'accompagnement : *1,5 à 2h*
- Vérification des pièces justificatives + préparation du comité de labellisation : *entre 3 et 5h*
- Entretien de bilan : *1 à 1,5h*
- Renseignements au fil de l'eau, sur le dispositif, conseils sur certaines actions, mise en lien avec d'autres acteur·ices, échange optionnel... : *entre 0 et 2h*

Le temps d'accompagnement estimé pour les événements qui renouvellent leur niveau 2 ou 3 est de 0,5 à 2,5 Heures de travail, réparties comme suit :

- Lecture du bilan : *0,5h*
- Renseignements au fil de l'eau, sur le dispositif, conseils sur certaines actions, mise en lien avec d'autres acteur·ices, échange optionnel... : *entre 0 et 2h*

2.3 Rôle et engagements d'Elémen'terre

Elémen'terre pilote le label à l'échelle de la région Occitanie.

Pour cela, Elémen'terre s'engage à :

- Former les relais départementaux aux étapes du processus de labellisation ;
- Fournir tous les outils et ressources nécessaires à l'accompagnement proposé via le label ;
- Accompagner les événements dans les départements visés par cet AMI si le nombre d'événements en demande est au-delà de la capacité d'accompagnement des structures relais ;
- Fournir un kit de communication pour communiquer sur cette mission de « Relais »
- Organiser et animer les comités de labellisation et la cérémonie de remise des labels ;
- Animer le réseau des relais départementaux avec des temps collectifs ;
- Assurer la communication du label et des événements labellisés.

3/ Acteurs éligibles

Afin de répondre à cet appel à manifestation d'intérêt, vous devez remplir les critères suivants :

- Être une personne morale (association, collectivité, entreprise, organisme de formation etc) ou une auto-entrepreneuse ;
- Avoir au moins 1 an d'existence et pour les personnes morales au moins 1 personne salariée ;
- Avoir son siège social dans un des départements ciblé par cet AMI ;
- Disposer de compétences avérées dans l'accompagnement à la transition écologique et/ou connaissances pratiques sur l'éco-responsabilité des événements;
- Avoir des liens avec les acteurs culturels du territoire.

4/ Modalités financières

La mission d'accompagnement des événements dans le dispositif label Événements détonnants doit être co-financée :

- Participation financière des événements accompagnés dans le label ;
- Subventions publiques ou privées ou co-financement sur fonds propres.

4.1. Participation financière des événements accompagnés dans le label

Pour chaque accompagnement réalisé par un relais départemental, Elémen'terre lui reversera 70% du montant payé par cet événement.

Les frais pour les événements qui entrent en démarche de labellisation sont de 2 types :

- **Les frais directs**

Ce label est payant, le tarif pour les événements dépend du type de structure qui organise l'événement (association, collectivité, SCOP ou entreprise) et du budget prévisionnel de l'événement. Il correspond en moyenne à 0,40% du budget total de l'événement. Vous pouvez trouver la grille des tarifs sur notre site internet :

<https://www.elemen-terre.org/le-label-evenements-detonnants/#tarifs>.

Pour les événements en « parcours allégé » (renouvellement de niveau 1) et pour les renouvellements de niveaux 2 et 3 (année 2 pour les niveaux 2, années 2 et 3 pour les niveaux 3), les frais de labellisation sont réduits de 30 % par rapport aux tarifs indiqués.

En 2026, **les événements qui ont suivi un parcours classique ont payé en moyenne 375€** (environ 2/3 des événements : les nouveaux dans la démarche, et ceux qui visent un changement de niveau).

- **Les frais indirects**

La structure en démarche de labellisation s'engage à prendre en charge :

- L'entrée à l'événement pour les deux évaluateurices ;

- Les repas pour le binôme pendant l'évaluation (1 repas pour 2 personnes, à prendre de préférence au catering s'il existe) ;
- L'hébergement, si une nuit sur place est nécessaire (cet hébergement peut se faire chez l'habitant, un·e bénévole, etc.) ;
- Les frais de déplacement de son ou sa référent·e label pour aller évaluer un autre événement.

4.2. Co-financement

Les relais départementaux seront responsables de la recherche des financements nécessaires pour assurer leur mission d'accompagnement si leur budget actuel ne permet pas d'inclure ces missions dans un poste existant.

Elément'erre n'apporte pas de financement autre que la part des participations des événements, mais peut venir en soutien dans la recherche de fonds : aide au remplissage de dossiers, participation à des réunions avec les financeurs, dépôt de dossier pour une aide globale aux relais si certains AAP le permettent – mais nous n'en avons pas identifié à ce jour.

5/ Modalités de réponses à l'AMI et modalités de sélection

5.1 Contenu du dossier à fournir

Pour devenir relais départemental, vous devez soumettre un dossier de candidature comprenant :

1. Présentation de votre structure (fiche d'identité, missions, actions, moyens humains, territoire d'implantation, etc.) ;
2. Justification de votre expertise en accompagnement à la transition écologique et/ou connaissances pratiques sur l'éco-responsabilité des événements ;
3. Présentation de vos liens avec les acteurs culturels du territoire ;
4. Motivations pour rejoindre le dispositif et précisions sur quel(s) département(s) ;
5. Présentation de la ou des personnes qui seront référentes de ce projet, et donc formées au processus de labellisation – cette mission peut être remplie par une ou deux personnes en fonction des moyens humains disponibles et de votre organisation en interne.

Pièces à joindre :

- Budget global 2025 et prévisionnel 2026 et 2027 de la structure ;
- Dernier rapport d'activité disponible ;
- Statuts à jour de l'organisation.

Le dossier doit faire entre 5 et 15 pages.

5.2 Critères de sélection

Les critères de sélection incluent :

- Expérience en accompagnement à la transition écologique et/ou connaissances pratiques sur l'éco-responsabilité des événements ;
- Moyens humains disponibles pour le projet ;
- Durabilité du poste d'animateur·ice label – possibilité de remplacement si départ de la personne animatrice label ;
- Capacités financières à prendre en charge les missions confiées ou capacité à rechercher des fonds supplémentaires ;
- Territoire d'action et liens avec les acteurs culturels du territoire.

5.3 Calendrier de l'AMI et modalités de dépôt du dossier

Étapes et calendrier :

- **Clôture de l'AMI** : 27 novembre 2026
- **Pré-sélection et entretiens avec les structures pré-sélectionnées** : décembre 2026
- **Signature des conventions** : janvier 2027
- **Formation des structures sélectionnées** : si possible, février 2027
- **Participation à un entretien d'accompagnement et une évaluation avec Elémen'terre** (temps d'observation) : février – avril 2027
- **Accompagnement des premiers événements de vos départements** en autonomie : à partir d'avril 2027

Transmission des candidatures : envoyez votre dossier en PDF à coordination@elemen-terre.org et à formation-label@elemen-terre.org avec pour objet "Candidature AMI Label – Nom de votre structure".

Nous vous remercions de l'intérêt porté à cet Appel à Manifestation d'Intérêt et espérons collaborer avec vous pour faire rayonner les valeurs du label Événements détonnants en Occitanie.

Le réseau des Événements détonnants vous attend !